

Elevage avicole

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE en charge de L'AGRICULTURE DIRECTION DE L'AGRICULTURE BP 100 – Papeete ***

LOI DU PAYS nº 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 RELATIVE AUX AIDES A LA FILIERE AGRICOLE

Formulaire de demande d'aide à la conversion en agriculture biologique

Type 10 CAB

Je soussigné(e), Mr, Mme, Mlle, né(e) le à demeurant à commune de Tel : représentant l'association/coopérative certifie que les surfaces et animaux listés ci-dessous sont actuellement en conversion à l'agriculture biologique et sollicite l'aide type 10 « conversion en agriculture biologique » au titre de l'année en cours. Surfaces (ha) ou Montant de l'aide Aide totale en F CFP Objet animaux (en F CFP) Arboriculture fruitière 300 000 Cultures florales 200 000 Cultures maraîchères 400 000 Cultures vivrières 500 000 Cultures fourragères 200 000 (hors pâturage) Pâturage 100 000 Plantes aromatiques et médicinales 200 000 Elevage bovin 60 000 Elevage porcin 60 000

J'atteste par la présente que les renseignements joints sont exacts et m'engage sans restriction à respecter les principes de l'agriculture biologique pendant toute la durée de conversion des productions listées et autoriser en permanence les agents du service en charge de l'agriculture à accéder librement à l'exploitation pour effectuer tout contrôle.

500 Total

La liste des pièces à fournir figure au verso. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

| Date et mention «Lu et approuvé» manuscrites | Signature du demandeur |
|--|------------------------|
| | |
| | |
| | |

| Réservé aux agents de la DAG | | |
|--------------------------------------|----|--|
| par (Nom, Prénom agent) | le | |
| Avis du chef de subdivision agricole | | |

Le demandeur doit fournir les pièces suivantes : (l'agent instructeur de la DAG coche la case quand la pièce est fournie)

| Pièces à joindre au dossier : | Présente |
|---|----------|
| Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,) du signataire | |
| de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise) | |
| Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives): | |
| - Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce) | |
| justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la | |
| réglementation en vigueur | |
| - la composition des organes dirigeants de l'organisme | |
| - les comptes de résultats des 3 derniers exercices clos à la date de la demande | |
| Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription | |
| au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation et exploitations | |
| forestières) | |
| Un relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du demandeur, d'un compte sur lequel | |
| pourra être versée l'aide | |
| Fiche descriptive, selon les cas, soit de l'exploitation agricole et/ou forestière, soit du | |
| groupement agricole | |
| Un certificat d'un organisme de contrôle agréé par le Pays attestant que les productions | _ |
| listées sont en conversion à l'agriculture biologique | |

Des éléments d'information complémentaires de nature à permettre à la DAG de se prononcer en connaissance pourront être exigés auprès du demandeur.

<u>Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant</u> :

TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 - Australes Tél : 40 95 03 25 Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 - Marquises Tél : 40 92 07 20